

# EMISSIONS RADIO

TEXTE INTEGRAL



## GRANDE LOGE FEMININE DE FRANCE

**Divers aspects  
de la pensée contemporaine**

**L'EUROPE AU COEUR**

## L'EUROPE AU COEUR

***L'Europe fête cette année le cinquantième anniversaire du Traité de Rome, cet anniversaire méritait que la Grande Loge Féminine de France s'arrête sur les destins croisés des femmes et de l'Europe.***

***Avec nous, pour en parler, Odile Leperre-Verrier, consultante, ancienne députée européenne, Marie-Claude Ripert, Présidente du Centre de Liaison International de la Maçonnerie Féminine, le CLIMAF et Françoise Thiriot, Conseillère Fédérale de la Grande Loge Féminine de France.***

***Marylin Alasset***

***Odile Leperre-Verrier, 50 ans après quel bilan tirez-vous de l'action de l'Union européenne en faveur des femmes ?***

***Odile Leperre-Verrier***

C'est un bilan positif. La communauté européenne s'est tout d'abord intéressée aux conditions de travail des femmes, à leur sécurité sur leur lieu de travail, aux inégalités de salaires, elle s'est même attaquée aux problèmes du harcèlement sexuel. Mais dans la mesure où l'Europe n'avait pas encore de politique sociale très affirmée, ni de compétences en matière des droits des femmes, c'était une réglementation fragile et imparfaite. Néanmoins, elle a constitué une première base juridique sur laquelle la Cour européenne de Justice a pu rendre un certain nombre d'arrêts. Aujourd'hui encore, ces arrêts font jurisprudence et ils permettent aux femmes victimes de discrimination de saisir la justice européenne.

En fait, les choses ont réellement commencé quand l'Europe est devenue une véritable entité politique, c'est à partir de ce moment-là que des avancées significatives ont été faites.

***Marylin Alasset Alasset***

***A quelle époque est intervenu ce tournant ?***

***Odile Leperre-Verrier***

Dans les années 90, autour de quelques dates clés que je voudrais rappeler :

- 1992 : Ratification du traité de Maastricht.
- 1994 : Institution d'une commission des droits de la Femme.
- 1995 : Conférence de Pékin et volonté des Institutions européennes d'en reprendre les conclusions.
- Enfin 1997 : Traité d'Amsterdam où pour la première fois dans un traité, figure un article instituant l'égalité femmes / hommes.

***Marylin Alasset : Y a-t-il eu des résultats visibles ?***

***Odile Leperre-Verrier***

Oui, il y a eu des avancées importantes sur le plan des institutions mais je crois que ce qui a été essentiel, c'est la mise en place de la Charte des Droits Fondamentaux qui réaffirme et précise le principe de l'égalité et de la non-discrimination.

Par ailleurs, la commission européenne encouragée, pour ne pas dire poussée par la commission parlementaire des droits des femmes, a instauré le principe du « gender mainstreaming » ce que l'on appelle plus communément la politique du Genre.

Cette politique impose que toutes les politiques de l'Union intègrent la dimension du genre et prennent en compte les problèmes de l'égalité femmes/hommes.

**Marylin Alasset**

***De façon plus concrète, quelles sont les lignes directrices de cette politique ?***

**Odile Leperre-Verrier**

Indépendamment de ce principe du « genre » qui est un élément très novateur, l'Union européenne a présenté en 2006 ***une feuille de route pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour la période 2006 -2010***. Elle repose sur un certain nombre d'orientations :

- L'indépendance économique des femmes et égalité salariale.
- La conciliation de leur vie privée et de leur vie professionnelle.
- La Parité et représentation égale dans la prise de décision.
- La Lutte contre les violences faites aux femmes.
- L'Élimination des stéréotypes de genre.
- Et enfin, la promotion de l'égalité dans la politique extérieure et les aides au développement.

Je voudrais insister sur ce dernier point. Cela veut dire que cette politique doit bénéficier aux femmes d'Europe mais bien au-delà de nos frontières. C'est déjà le cas, puisque dans le cadre des ACP c'est à dire des aides aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'Union mène des opérations en faveur des femmes concernant l'alphabétisation, la scolarisation, la lutte contre le Sida et les mutilations sexuelles. Ce ne sont que des exemples, il y en a beaucoup d'autres.

**Marylin Alasset : *Les perspectives sont donc plutôt favorables ?***

**Odile Leperre-Verrier**

Effectivement, surtout si on considère deux décisions qui ont été prises par l'Union européenne et qui concerne directement les femmes :

Ainsi l'année 2006 a été décrétée « Année de l'égalité des chances ». C'est une façon de rappeler aux états membres que la lutte contre les discriminations est au cœur de la politique européenne et donc de les inviter à s'engager plus avant. On le sait, les femmes sont dans leur vie personnelle ou professionnelle les premières victimes de ces discriminations.

Par ailleurs et dans le droit fil de cette année de l'égalité des chances, au 1er janvier 2008, sera créé un Institut Européen pour l'Égalité des Femmes et des Hommes où siégeront des représentants des 27 états membres et des pays tiers et qui aura pour mission d'observer, de proposer et d'orienter. Car, au-delà des déclarations officielles, il y a lieu de vérifier l'application effective de ce principe d'égalité et de préconiser les remèdes aux manques qui pourraient être constatés.

**Marylin Alasset**

***Si l'on considère les 27 états membres, il y a encore beaucoup de différences voire de disparités en ce qui concerne la condition des femmes ?***

**Odile Leperre-Verrier**

C'est exact, traditionnellement, on notait une opposition entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud, notamment en matière d'émancipation des femmes. Mais l'Union européenne a travaillé à réduire ces inégalités et aujourd'hui les écarts se resserrent. Regardez par exemple ce qui vient de se passer au Portugal où par voie de référendum, l'avortement est devenu légal.

**Marilyn Alasset : Les pays de l'est de l'Europe qui viennent de nous rejoindre n'ont-ils pas des difficultés d'intégration, en particulier la Pologne ?**

**Odile Leperre-Verrier**

Effectivement, on peut dire qu'une nouvelle ligne de fracture apparaît entre ces pays dont certains ont des difficultés économiques réelles et les pays d'Europe occidentale et, quant à la Pologne, elle est confrontée à un problème politique majeur et qui affecte particulièrement les femmes. Le conservatisme de ses dirigeants, influencés par la religion, a une incidence directe sur les droits des femmes puisque, pour ne citer que cet exemple, le droit à l'avortement a été remis en cause. Mais la Pologne fait partie de l'Union européenne et c'est à ce niveau que les solutions pourront être trouvées car nous devons faire preuve de solidarité envers les femmes polonaises

**Marilyn Alasset**

**La situation des femmes dans les pays candidats à l'adhésion est-elle identique ?**

**Odile Leperre-Verrier**

Pour les pays candidats, je pense en particulier à la Turquie et aux Pays des Balkans, force est de constater que la situation des femmes dans ces pays est souvent difficile : l'influence de la religion, même dans un pays laïc comme la Turquie, le manque de respect des droits de la personne, sont des éléments qui doivent nous conduire à la vigilance tout en faisant preuve d'ouverture car là encore, nous ne devons pas donner à ces femmes l'impression que nous les abandonnons. Mais, sur ce plan, il faut constater qu'il s'agit tout autant du problème du droit des femmes que de celui de la laïcité et nous abordons là le plan des valeurs européennes qui va bien au-delà de la politique de l'Union et de ses objectifs.

**Marilyn Alasset :**

**Pour quelles raisons la Grande Loge Féminine de France s'intéresse-t-elle à l'Europe ?**

**Françoise Thiriot**

Parce que les valeurs de la Grande Loge Féminine de France rencontrent celles de l'Union Européenne. En effet, Nous proclamons un indéfectible attachement aux principes de Liberté, de Tolérance, de Laïcité, de Respect des autres et de soi-même. Nous refusons toute discrimination, haine, violence, contre une personne ou un groupe de personnes en prétextant de leur origine, de leur appartenance à une ethnie, à une religion déterminée. Nous travaillons ainsi à l'amélioration constante de la condition humaine, et nous oeuvrons pour une justice dans le respect d'autrui et la liberté absolue de conscience. Nous voulons réaliser l'unité dans la diversité, à l'image du projet européen.

**Marilyn Alasset**

**De quand date cet intérêt de la Grande Loge Féminine de France pour l'Europe ?**

**Marie-Claude Ripert**

dès la création de la GLFF, Il y a de cela plus de 60 ans, les fondatrices, très conscientes de ce que la Franc-Maçonnerie pouvait apporter aux femmes sur le plan du développement de leur liberté et de leur responsabilité, ont voulu une ouverture au-delà de nos frontières. C'est ainsi qu'à partir de 1964, elles ont fondé des loges, dans les pays francophones voisins, en Suisse et en Belgique.

En 1982, fut décidé la création du CLIMAF (Centre de Liaison International de la Maçonnerie Féminine) par des obédiences féminines de France, de Belgique et d'Italie.

Trois années plus tard, La GLF de Suisse rejoint le CLIMAF. Puis adhèrent une Obédience en Turquie, et les Grandes Loges Féminines du Portugal, d'Allemagne, et d'Espagne. L'Europe maçonnique féminine devenait ainsi une réalité.

**Marylin Alasset : Pouvez-vous nous préciser les principes du CLIMAF ?**

**Marie-Claude Ripert**

C'est une association regroupant exclusivement des Obédiences féminines adogmatiques qui s'engage à promouvoir les valeurs de la Maçonnerie universelle en général, de la Maçonnerie féminine en particulier, et celles de la démocratie.

**Marylin Alasset**

**Et quels en sont ses buts ?**

**Marie-Claude Ripert**

Dès 1982, ces buts étaient clairement définis, et ils n'ont pas varié depuis.

Je vais les énumérer conformément à ce que vous pourriez trouver sans nos statuts :

- établir des liens suivis entre les Maçonnes au-delà des frontières nationales,
- œuvrer à la création d'Obédiences féminines là où il n'en existe pas,
- susciter des actions sous son égide, pour renforcer la Franc-Maçonnerie féminine et, plus généralement, aider les femmes,
- et enfin, permettre l'accès à la Maçonnerie des femmes citoyennes de pays où il n'existe pas d'Obédience féminine adogmatique nationale.

**Marylin Alasset**

**Aujourd'hui où en êtes-vous ?**

**Marie-Claude Ripert**

Après 25 ans d'existence, le CLIMAF compte 8 Obédiences féminines européennes, mais sa sphère d'influence dépasse largement les frontières de l'Europe puisque les différentes Obédiences membres ont des Loges ou des chantiers dans de nombreux autres pays, en Europe, au Moyen Orient, en Afrique, en Amérique du Nord et enfin, aux Mascareignes.

**Marylin Alasset**

**Comment le CLIMAF a-t-il mis en œuvre ses objectifs ?**

**Marie-Claude Ripert**

Pour établir des liens suivis entre Maçonnes au-delà des frontières nationales, les responsables des Obédiences membres se rencontrent très régulièrement, trois ou quatre fois par an. En outre, suite aux votes de nos Assemblées Générales respectives, des accords ont été signés entre toutes les Obédiences du CLIMAF, ce qui revient en fait à une « citoyenneté maçonnique européenne » pour les 15000 adhérentes du CLIMAF.

Et nous continuons à oeuvrer aussi à la création d'Obédiences féminines adogmatiques là où il n'en existe pas.

**Marylin Alasset**

**Quelles actions mobilisent plus particulièrement vos adhérentes ?**

**Marie-Claude Ripert**

Les actions du CLIMAF se sont déclinées selon deux modes : travaux en interne comme en externe.

Au début, étaient proposé des sujets de réflexion, à usage purement interne. Par exemple, en 1991, nous avons abordé le thème : « Du discours à la pratique, stratégie maçonnique. Pour le monde de demain ». La conclusion était intéressante en ce sens qu'elle affirmait, et je cite : « notre volonté, en tant que groupe d'individus ou de communauté, d'être partie prenante dans le déroulement de l'histoire du monde », et donc de l'Europe.

Et en 2002, à Bruxelles, à l'initiative du CLIMAF, a été organisée la rencontre de compagnonnes venues de toute l'Europe sur un sujet fédérateur. Ce fut un grand succès..

**Marylin Alasset**

***Pouvez-vous nous préciser quelles sont les actions du CLIMAF vers l'extérieur dans les différents pays européens ?***

**Marie-Claude Ripert**

Notre volonté de construction d'une Europe édifiée selon nos valeurs humanistes de liberté, de dignité de tous les êtres humains, d'égalité entre les femmes et les hommes, nous a conduites à organiser des colloques. Nos choix se sont portés sur des problématiques du monde contemporain.

En 2000, à Strasbourg, ville symbole de la construction européenne, s'est tenu un colloque sur le thème : « Femmes d'Europe et d'ailleurs, ensemble, pensons le monde ».

Puis en 2003 à Paris : « Femmes et Franc Maçonnes en Europe, communauté de destin et de responsabilités ».

D'autres colloques ont suivi, traitant de questions auxquelles l'Union Européenne est confrontée :

- en 2004 à Florence : « Les femmes, les intégrismes, la laïcité »,
- en 2006 à Lisbonne : « Femmes et migrations ».

Le prochain aura lieu en 2008 à Cologne : « Femmes et pauvreté », anticipant ainsi l'année 2010 qui sera pour l'Union Européenne celle de l'exclusion et de la pauvreté.

**Marylin Alasset**

***En tant que Franc Maçonne, comment considérez-vous les actions de l'Union Européenne en direction des femmes ?***

**Marie-Claude Ripert**

Nous sommes toujours très attentives aux travaux de l'Union Européenne. Ainsi la politique de genre est-elle pour nous une avancée réelle dans l'analyse de la société et des conséquences qu'elle induit.

De la même façon, consciente du moment historique que représentait la rédaction d'un Traité constitutionnel pour l'Europe, la Grande Loge Féminine de France et les Obédiences du CLIMAF, sont intervenues auprès du Président Giscard d'Estaing afin de demander que l'égalité entre les femmes et les hommes figure dans les valeurs et non dans les objectifs de l'Union, ce qui est évidemment très important, je dirais même fondamental.

**Marylin Alasset**

***Si je comprends, l'Europe est une de vos préoccupations majeures ?***

**Françoise Thiriot**

Absolument. Nous savons que l'Europe est une communauté de destins et de responsabilités ainsi que nous l'affirmions dans un de nos colloques. Elle réunit des femmes et des hommes différents par leur sexe, leur culture, leur langue et aussi par leur appartenance nationale, régionale, sociale, philosophique ou spirituelle. Ce qui doit les relier c'est le respect des autres et la tolérance mutuelle ainsi que des valeurs communes.

La Grande Loge Féminine de France a toujours eu l'Europe au cœur. Dans cette nouvelles phase de construction qui s'annonce, nous suivrons avec un intérêt particulier la création de l'Institut Européen pour l'égalité des femmes et des hommes, et il va sans dire que nous serons très vigilantes quant à l'élaboration du nouveau traité et à la place qu'il accordera aux droits des femmes.

Odile Leperre-Verrier, Marie-Claude Ripert, merci .

Si vous voulez nous écrire, en savoir plus, nous contacter :

Vous pouvez aller sur notre site internet : [www.glff.org](http://www.glff.org)

Ou écrivez-vous nous

Grande Loge Féminine de France, 60, rue de Vitruve – 75020 – PARIS